

7.

Cahier de _____
Appartenant à _____



LE BUFFLE DE CEYLAN

Bourdales (de lieu du Sigoules) et Faye (de lieu
 de Duron, seigneur de la Force) des condamnés ordinaires,¹⁾
 et plusieurs autres, ²⁾ fut conduite dans la prison de Bourges
 on attendit sa condamnation.³⁾
 elle fut condamnée à être pendue, le 24 mai 1688, et
 exécutée le soir même à Libourne avec trois hommes. ⁴⁾

La même sentence envoya à la potence, Jean
 Gontier dit le Gros, chef qui une assemblée s'était
 tenue et qui fut exécuté malgré son abjuration
 le vigneron Jean Pincou, le métayer Meunier Gaillade,
 avec quatre papibucelles, Bazac, qui avait fait la lecture
 dans une réunion religieuse, et Faye qui avait été
 le à trois assemblées; dans un évènement, le deux domoi-
 telles de Redon; enfin dans la manufacture de
 Bordeaux, supplice auquel on ne condamnait
 que les plus ignobles créatures, Judith Gimonil, sa-
 vante de Gontier, Marie Darbel, Marie Faucouy, saur
 et Bazac, Anne et Jeanne Moreteau. ⁵⁾

Ce fut le commencement dans la région des assem-
 blées du dévot ainsi appelées jusqu'à la Révolution de
 1789, le nouveau convertis et ceux qui faisaient baptiser
 leurs enfants à leur église, pour avoir leurs légitimités,
 ne craignaient pas bien souvent de se joindre aux
 autres en quelque endroit retiré pour entendre un
 pasteur ne seulement une lecture, s'il y avait un
 pasteur, les plus courageux lui faisaient célébrer des

¹⁾ Coris. p. 104 Jean Faye avait un catéchisme de Bourges.

²⁾ Jours - autres protestants II. 221.

³⁾ Haag. - France protestante.

mariages et des baptêmes, ils marchent parfois pendant plusieurs heures et presque toujours la nuit pour assister à ces assemblés. Ce que rapportent les vieux registres de nos pasteurs est en général sec et froid mais qui sera sous les chagrins de nos pères, toutes les larmes qu'ils ont versées et l'intensité de ce besoin qui les poussaient malgré la fatigue et les galères à rendre un culte public à Dieu. C'est avec conviction qu'ils devaient chanter le psaume

XLII.

Comme un cerf altéré par la chaleur
Après le courant des eaux,
Ainsi soufrait mon âme,
Seigneur, après tes ruisseaux.

Et encore devaient-ils modérer leurs voix pour qu'on ne les entendit pas de loin, sinon, marchants, soldats, officiers de justice tombaient sur eux et les emmenaient, souvent pour être condamnés aux galères.

En 1691, dans une des premières révolutions qui se firent dans ce pays, le sieur Pierre Regereau, de St. Joz, marchand de bestail, âgé de 66 ans, fut pris et condamné à Bordeaux aux galères. Il vint d'abord sur l'Almazone, puis sur la Guerrière en 1698, enfin sur la Glante, à Marseille. Après 28 ans de cette vie de galérien, il fut libéré en 1713, avec d'autres, sur l'intercession de la reine Anne, d'Angleterre, et

fut retiré à Bâle.

On cite encore une assemblée au désert, à Margueron, en 1692, puis d'autres aux environs de St. Jory; peu à peu elles se multiplièrent. Parmi ceux qui ont souffert pour leur foi on a retenu le nom de Jean-Borie et de sa femme; en août 1693 eut lieu sur la place publique de St. Jory, la fondation de Pierre Sages, veuve de Margueron, et par un raffinement de cruauté, sa femme, Thibaut Prugier, fut assistée au supplice et fut enterrée conformément dans un couvent.

Non contents de fréquenter les assemblées qu'ils pouvaient aller, un certain nombre de nouveaux convertis, tourmentés de remords, cherchèrent à passer la frontière pour obtenir dans des pays de liberté le pardon de leur abjuration; c'est ce qu'on appelait demander la paix de l'église. Nous en avons pu recueillir de l'église protestante française de la Savoye, à Londres, les noms des protestants de St. Jory qui y sont inscrits:

Du 29 avril 1686, Joseph Prugier,

Du 2 mai 1686, Elisabeth de la Côte,

Du 13 mai 1687, Minu Fontayne, 23 ans,

Du 16 juin 1687, Esthe Royat, 31 ans,

Du 25 octobre 1688, Catharine de St. Gerays, 23 ans, qui est allée à la messe.

Du 7 avril 1699, Elie Landez, 23 ans; Marie Besnelon, 19 ans; Marie Coste, 17 ans; Jeanne Boctre, 16 ans; ce jour là c'était presque une colonie de St. Jory.

Du 12 avril 1702, Marie Lanet, 36 ans; Isabelle Gory, 38 ans; Martin Gory, 24 ans; Isabelle Gory, 17 ans.

En Guienne, des assemblées assez fréquentes étaient présidées par des laïques (nous ne connaissons du moins le nom d'aucun prédicant), elles devenaient de plus en plus nombreuses et se rapprochaient des quartiers des troupeaux. Bermeck demanda au régiment la permission de charger celles qui se tenaient dans le voisinage. La permission fut accordée et bientôt les soldats dispersèrent les fidèles avec l'ordre de tuer les prédicants.

Chapitre X

Il mesure que les assemblées au désert devenaient plus fréquentes, le besoin de pasteurs se faisait sentir davantage. En 1726, la Guienne prit le parti de s'adresser au synode qui devait bientôt se réunir en Languedoc pour lui demander des pasteurs ou des professeurs. Au mois d'octobre les députés se réunirent, ils portèrent un Mémoire où la situation de leur province était exposée et dans lequel ils montraient la nécessité d'avoir un pasteur qui pût exhorter les fidèles et leur apporter la consolation et la nourriture spirituelle. Le synode se laissa toucher

Chapitre X
Texte
de Caris
p 57

SHPVD

« par ces bonnes raisons et envoya le proposant Maroger. Il
 « est difficile de dire les lieux qu'il visita; il parcourut
 « toute la province et écrivit un rapport fort élogieux sur
 « les protestants de ces contrées; et les montraif pleins d'ardeur
 « et de zèle, connaissant le cas technique; mais n'ayant pas
 « de livres, disposés à chanter les psaumes de la nouvelle
 « version, mais n'ayant pas de psautiers. Il réclamait
 « deux ou trois douzaines de Testaments et autant
 « d'organes de Lyon. Les synode de l'année suivante, les
 « députés demandant son rapport et un protestant; mais
 « on ne put les contenter entièrement. Le d'Arques fut encore
 « envoyé et on promit un pasteur pour faire des visites de
 « temps en temps.
 « Trois ans s'écoulaient ainsi; au milieu des dangers
 « qui se multipliaient sans cesse, les assemblées conti-
 « nuèrent. Corbier visita cette province que Maroger
 « édifiast seul au péril de sa vie; et tint quatre assem-
 « blées au désert et célébra trois fois la cène, mais il
 « dut bientôt se retirer; sa présence étoit connue et sa
 « vie courut les plus grands dangers.
 « Enfin le cardinal de Fleury arriva au ministère;
 « c'étoit un homme d'une grande douceur qui étoit bien
 « de souvenir aux persécutions dirigées contre les protestants
 « bientôt son influence se fit sentir. Son Lieutenant l'on
 « pendant M. de Boucher vint à ce que la Déclaration

de 1724 ne fut pas exécuté comme le désirait Louis XV, dans
 une nouvelle circulaire qu'il venait d'adresser aux
 intendants des provinces. M. de Boucher assembla
 lui-même les curés de Bordeaux, et leur lut la lettre
 du cardinal de Fleury.

A Sainte-Foy, les protestants montraient une
 certaine hardiesse; ils tenaient des réunions nom-
 breuses; on savait même que quelque prédicant
 caché faisait une tournée dans le pays. En 1746, la
 dame Guenne avait été représentée au quatrième
 synode national tenu à Tulle.

Cependant il ne faut pas croire que le duc de No-
 de Fleury se retirât chez tous les fonctionnaires; il
 y avait tout à tout chez les protestants, des scènes
 de crainte et d'espoir et trop d'indigne souffrance
 encore pour leur foi; nous citons par exemple, le sieur
 de Castelneau, belle mère croyant-nous, de M. de Belrieu,
 de la Fiace, paroisse du Canet. Elle fut en prison
 pour cause de religion, dans les prisons de Libourne
 et y mourut vers 1730, après avoir fait preuve d'une
 constance admirable; son cadavre fut traîné sur la claie.

Les efforts des premiers pasteurs du diocèse, joints à l'influence
 puissante d'Antoine Court, le restaurateur du protestantisme
 français, furent cause que nombre d'églises de la région

de reformèrent, une lettre d'Antoine Court, sans date ni adresse, nomme les deux églises qu'il y avait autrefois dans la région et qu'il faudrait rétablir; c'étaient: Bordeaux, Sainte-Foy, Coutras, Cathillon, Les Gourds et Lyness, Saumignac, Montcaret, Sellegue, Gonsac, St-Jols, Rauzan et Duras.

Fatigués de se réunir en secret et craignant sur la tolérance de l'intendant de Guienne, M. de Courmy, les protestants voulurent affirmer leur existence et convoquèrent en 1745, une grande assemblée au Fauca, paroisse de La Rouquette (dans le diocèse de Bourges).

Un prétendu placet, présenté au roi pour lui demander de permettre la réunion avait été lu publiquement et un notable, Frédéric Haingaud, coupable de l'avoir montré, avait même été jeté en prison. Les consuls de Ste-Foy n'y avaient ajouté aucune importance; cependant bien des catholiques s'attendaient chaque jour à voir une réunion publique, comme si l'on tenait, dit-on, dans les environs de Montauban.

Le Fauca, appartenait à une noble famille protestante, les Du Marchet, et c'était dans l'immense pré, aujourd'hui presque entièrement défriché, qui s'étendait de la tourasse jusqu'à la rivière qui se jette parfois dans la Dordogne.

Le lieu était heureusement choisi. Au-dessus de la

1) Court, p. 53.

n° 47 p. 17
Cours
p. 53
de l'art
Amédée

SHPVD

" maison, le haut coté de la Rouquette, couronné de bois
 " soufflés et flanqué de masses rochers, défendait l'assem-
 " blée du côté du nord, et en tout cas rendait la surveillance
 " possible et facile à ceux qui on chargeait de faire le guet,
 " de midi la rivière, au levant le ruisseau de la Rode
 " marqué par un épais rideau de chênes et de feuilliers,
 " au couchant un autre ruisseau qui coule dans les joncs
 " ravin et se dirige sous la feuillie... " (1)

Le souvenir de cette célèbre assemblée de 1745 se voit
 conservé dans certaines familles.

" Le vendredi soir, 19 février 1745, un grand nombre
 " d'étrangers venus de Bayonne et même de Bordeaux s'é-
 " taient rendus à Sainte-Foy. Le lendemain l'affluence
 " fut encore plus considérable. Les catholiques espéraient
 " bientôt que le dimanche suivant une grande assemblée
 " publique devrait se réunir dans les églises " à l'exemple
 " d'une assemblée déjà tenue à Harmande " (2), " Les
 " Consuls n'étant pas en état de l'empêcher ne firent
 " aucune démarche " (3), Cependant il paraît qu'après
 " la nuit du samedi au dimanche, les archevêques de St-Foy
 " dirent dans la nuit du vendredi au samedi ils se firent
 " rendre un rapport à l'intendant de Bordeaux pour l'informer
 " de ce qui se passait.

" Le dimanche 21, une foule énorme se dirigeait vers
 " le lieu appelé " le Fauze " (4).

(1) G. No. Paul Bonaparte, Le Département du 15 Octob. 1806.

(2) Corin. n. 13, p. 4

(3) Records - Journaux... sur la conteste de St-Foy.

"Le jurt la" au bord de la riviere entre la propriete actuelle de
 "M. Bourdica et la Pouguede, que" on a fait mille promesses
 "de tout temps, de tout bon et de toute condition" se résumant
 "chiffre probablement excessif et qu'on peut ramener à 4
 "ou 5000 pour être plus près de la vérité" (1,3)

Apprend
 sur la
 coutume
 du présent
 Cahier

Dans un livre de Charles Drolencourt: Consolations
 de l'ame fidèle contre les frayeurs de la mort, on lit
 cette note: "Le 21 février 1745, il s'est tenu une
 "assemblée pour les éruditions protestantes pour de
 "demander, consistant à 18.000 protestants. Cette
 "assemblée avait pour ministre Monsieur Collin,
 "baptisant les petits enfants et publiant de sermons
 "de mariages. Cela ne dura que ce jour là, à cause
 "de la défense qui en fut faite - et par la prière qu'on
 "envoya composée de 50 arches pour empêcher qu'il
 "ne s'en fit plus. Le lieu de l'assemblée était au Fauga
 "au bord de la riviere. On y fit relire plusieurs Mes-
 "sieurs, des principaux, et plusieurs jeunes filles. On
 "fit payer à presque tous ceux qui y étoient, tant de
 "la ville de St. Foix, que de la campagne et autres
 "villes, une amende. Jean Coucherd père donna
 "3 livres. - - On peut juger de la joie et de l'im-
 "pression des huguenots et aussi de l'irritation des
 "catholiques." La religionnaire, et le sermon de Drolencourt
 "en sont devenus bonum en brouillon, et le catholique

SHPVD

(1) Cont. p. 54
 (2) Archives de St. Foix
 (3) 1745

on ont été amenés, ⁽¹⁾ Des sièges étaient apportés et
 on ont été construits. ⁽²⁾ M. de la première heure du jour le groupe de fermiers de la
 "prie du Fauze; à huit heures l'assemblée était au complet,
 "la chaire du diocèse se dressait et Revone Yot, marchand
 "de papier ayant une voix éblouissante, commença le sermon,
 "elle dura près de deux heures, après quoi le pasteur Olivier
 "ou Jean de Loire prononça un sermon." ⁽³⁾ A dix heures
 du matin, il descendait du coté de la Touzrière, venant
 de Gilet, où il avait passé la nuit chez le sieur Desros,
 propriétaire de Gilet. Le texte du sermon fut cette parole
 du roi prophète: "Secourez et voyez que l'Éternel est bon"

"On peut juger
 de la joie et de
 l'empressement
 des huguenots
 et cause de
 l'irritation de
 catholiques.
 les relations
 ont le même
 des Archives en
 sont revenues
 comme en
 huguenots et
 les catholiques
 en ont de
 constants." ⁽⁴⁾

On chanta des psaumes et le service se termina par la
 prière d'usage et une quête pour les pauvres. Loire bapti-
 sera deux enfants, publia onze bans de mariage et an-
 nonça une deuxième réunion pour le dimanche suivant
 en disant que ce jour il y aurait de publiés les mêmes bans et
 bénirait les mariages. On distribua et vendit des livres
 d'édification; enfin on consuma les vires qu'on avait
 apportés. Il était deux heures de l'après-midi quand
 l'assemblée se retira.

Notre mémoire donne à Loire le nom d'Olivier, originaire
 des Hauts, venu de Genève et du Languesdoc. M. Bouquet dit
 qu'il s'appelait de son vrai nom Jean-Baptiste Le Roi
 de Saint-Omer, en Artois. Il aurait été ancien catholique.
 R'était âgé de 35 ou 40 ans.



⁽¹⁾ Carré, p. 24, 55

L'après dont nous avons parlé était de retour à St. Foy, le
 dimanche, avant que le prêche ne fût terminé; et après
 fait un acte de l'intendant qui signifiait aux sieurs
 Lejunier, Jarnac, Hocymac, Pâris, Noussmond père et à
 la demoiselle Lacon, de Bordeaux, de comparaître aussitôt
 devant lui. (A) Le catholique avient désigné ces
 protestants notables comme les organisateurs de l'assemblée.
 L'acte arriva le matin. Lejunier qui s'était pointé à l'as-
 semblée, le reçut le premier, les autres ne le connurent que
 le soir, ils partirent ensemble le 28.
 Mais il s'agissait d'empêcher la nouvelle assemblée
 qui devait avoir lieu le dimanche 28. L'intendant en
 donna au sieur Carret, grand prévôt de la maréchante
 de se rendre immédiatement à Sainte-Foy avec onze
 brigades. Le grand prévôt arriva à St. Foy le jeudi 25,
 Loges des cavaliers, se fit remettre la chaîne à prêcher, qui
 se démontait et se portait dans un sac (trouvée chez M.
 Du Bouchet, au troupe) et "un des dénonciateurs par lui
 de St. Foy" redonna aux sieurs Dumarchet, gentil-
 homme, Dupuy la garde ou le garde (ancien garde du roi et
 ancien de M. de Dupuy, de Gilet) Bricheau de Cély,
 Rivière, Mpt. Jay et Cadetasse, de se rendre au lieu
 de M. de Bourmy pour expliquer leur conduite. Ils parti-
 rent le 27 et rentrèrent à Sainte-Foy le 1^{er} mars, ne
 sachant trop si on ne les éloignerait pas de leur ville pour

SHPVD

1. Com. p. 1556
 2. P. 16.

la faire exposer dans quelque chapeau. C'est du moins ce qu'il in-
 tendait proposer pour Brovier, Yot, Darnet, Dumarchet et
 Dupuy. L'intendant proposait aussi d'éloigner de
 la toy Hocumont père, de la Courasse, Prichon de la Croix
 et Jay. "jusque là" tout le châtiment s'est borné à
 une réprimande de l'intendant et à la promesse qu'ils
 "n'iraient plus aux assemblées." En tout cas le magistrat le
 plus favorable aux protestants ne pouvait rien faire de
 "moins contre eux, ni les lois du Royaume".²

Pendant ce temps "M. de Courmy fit placarder sur les
 "murs de la ville de Sainte Toy les ordonnances du Roy du
 "10 et du 16 février 1746 au sujet des assemblées au côté de
 "Montauban : " Il envoya une lettre circulaire et imprimée
 "aux curés des parishes où il y avait des protestants. Cette lettre
 "était ainsi conçue :

" De par le Roi,

" Nous faisons défense à toutes personnes de l'un
 " et de l'autre sexe, de quelque état, âge, qualité et
 " condition qu'elles soient, de s'assembler sous pré-
 " texte de religion, ailleurs que dans les lieux accou-
 " tumés et usés pour assister aux prières ordinaires à
 " l'Église catholique, apostolique et romaine, sous des
 " peines les plus sévères, telles qu'elles sont prononcées
 " par les édits, déclarations et ordonnances de sa Majesté
 " Sera la présente ordonnance affichée dans les

¹ Carré, p. 56.

² Arrêté de la Chapelle - la municipalité de cette ville, par le Vicaire, le 10 Mars 1756, p. 368.

« villages et paroisses de notre département, en nous l'envoyant
 « et publiée au prône d'icelles par les curés.

« Fait à Bordeaux, le 24 février 1745

« Signé: Aubert de Courvoisier. » 1

« Le parlement de Bordeaux intervint aussi et
 « réitéra les mêmes défenses dans un arrêt, du 23, qui fut
 « affiché à St. Foy le vendredi 25 février. » 2

« Parret était porteur de l'arrêt du parlement et de
 l'ordonnance de l'intendant.

« Le bruit de ces événements arriva bientôt à Agen;
 « l'évêque M. de Labanettes, espérant que sa présence

« donnerait un peu de zèle aux consuls trop timides, et que le
 « peuple désespérait ou troublerait la deuxième réunion, se

« rendit aussitôt à Saint-Foy où il arriva le samedi soir, 27

« Il trouva à son grand étonnement, la ville pacifiée et
 « dans l'ordre le plus complet, les brigades avaient même

« été distribuées entre les villes de Bergerac, d'Issigeac,
 « d'Eyraud, de Luras, de Jonzac et de Castillon, pour

« veiller à ce que la seconde réunion, qui fut probablement
 « d'un plus nombreux que la première ne pût avoir lieu. » 3

« L'évêque de Bergerac étant alors à Bergerac à la fin d'une
 « mission, s'y est donné beaucoup de soins, ainsi que M.

« de Biran, procureur de Roi, pour empêcher les gens de
 « s'embarquer pour aller à cette seconde assemblée.

« L'évêque d'Agen prêcha le 28 fut appelé dans la prière

1, Caris, p. 57, 58

2, 64

« les bourgeois protestants, leur reprocha leur faux zèle et leur
 « impudence, puis partit le lendemain pour Commenes
 « et Cléves afin de prévenir de semblables révoltes » (1)

« Les protestants de ces contrées s'étaient rendus au Saugé.
 « L'évêque d'Agde fit aussi un mandement pour
 « conjurer de nouvelles assemblées » (6 mars)

« Le régime de St. Toy termina ainsi : plusieurs rég.
 « gionnaires du pays, tels que mesieurs de Grandeton,
 « La Jonie, Rigaud, des Paratons, Dominique, Le Denois,
 « Du Callet, Rostaun, Mey jonnet, et autres n'ont pas
 « été à ladite assemblée et que plusieurs de nos paroissiens
 « sont revenus à nos églises »

« M. Jacques Salavert, de Pont St. Toy, a écrit au
 « pasteur de L'Espier, M. Eschimation, l'autographe
 « d'une admirable prière qui a pour titre : Prière
 « pour les protestants de France dans l'assemblée
 « tenue au Saugé le 21 février 1745, par M. Lorré
 « Loyre, Ollivier, Ministre de la parole de Dieu
 « dans laquelle assemblée on a observé dix-sept
 « mille personnes »

« M. Jacques Salavert nous a fait voir cette prière mais
 « c'est son cousin, M. Emile Salavert, Lelibeau, de Commenes,
 « qui nous en a donné une copie que nous transcrivons »

« O Dieu tout bon qui nous a donné ta parole pour

(1) Cois. p. 87 88.

" Soient tellement gravés dans nos cœurs qu'elles ne soient
 " effacées jamais quelle Providence te fait d'une bonne
 " et sainte vie pour la gloire de ton grand nom et pour
 " l'avancement de notre salut. Prends donc qui tu pourras
 " une Église entre les hommes, nous la recommandons
 " toute entière à ta bonté avec bien que les fidèles qui
 " en sont les membres. Conserve le troupeau qui subsiste
 " rassemble ceux qui sont dispersés, mais surtout console
 " nous, et nous fortifie, nous qui sommes dans l'oppression.
 " Et donne nous la liberté, après la quelle nous soupirons
 " depuis plusieurs années, pleine de miséricorde, con-
 " serve l'Église qui subsiste, suscite en de nouvelles
 " jette les yeux de compassion sur celles qui souffrent comme
 " nous, prend soin de tous les fidèles qui sont exposés à
 " la haine et à la persécution du monde parce qu'ils se
 " attachent à ton pieux service, fais que nous puissions en
 " ton Église sous un État plus tranquille sur la terre
 " que celle où elle se trouve présentement. Nous te prions
 " de régner pour le Royaume que tu nous a donné
 " à l'établissement sur nous. Veuille, o Dieu, présider dans ton
 " conseil et donner un heureux succès à tes justes desirs
 " ne permet pas que nous restions plus longtemps dans
 " la souffrance et que pour entendre la parole et nous
 " nos amis de la manière céleste nous soyons contraints
 " de nous transporter dans le désert et nous débiles à la

SHPVD

1. Noté sur le manuscrit

avec des hommes, pour cet effet seigneur flechy le com
 des puissance souverain fait l'ordonnance de sainte
 volonte et l'innocence avec laquelle nous nous assem
 le loue En son nom, detache nos affection de la terre
 et fait nous la grace de bien considerer que le monde
 n'est qu'une figure qui passe que ses biens sont de
 courts deurs et que ses plaisirs sont suivis de mille
 amertume mais que le tout de l'homme est de se
 craindre et de garder les commandements.

Dieu tout puissant qui nous a eueux de sa
 protection jusques a l'heur presente continue a prendre
 soin de nous, soit dans le jour de cette journee soit dans
 le reste de nostre vie. Garantys nous de tous dangers
 auxquels nous pourrions estre exposez garde nous surtout
 de l'offense a feu qu'ayant passe nos jours dans la
 crainte nous pourrions parvenir a l'esperer bien
 heurouse que tu nous remue dans ton ciel. Amen.

Le detail relatif a l'assemblee de Saugy se trouve
 aux archives de Sainte-Foy, reg. de 1766, dans le Bulletin
 de la Societe de l'histoire du protestantisme francais
 5^e annie, 1874, N^o 56 et 7, sous Hugues II, p. 202. voir aussi
 les Archives de la Giroude, c. 4 et 5, et dans Haag
 France protestant, art. Loire et Armand de la Chesnelles.

Apres la reunion de Saugy l'administration
 devint et interdicit plus rigoureusement les assemblees



Nous citerons en outre une note insérée dans un livre de
 Charles Declincourt. Consolations de l'âme fidèle contre les
trajans de la mort : " Le 21 février 1745, il s'est tenu
 " une assemblée pour les chrétiens protestants, pour de demander
 " consistant à 18.000 personnes. Cette assemblée avait
 " pour ministre Monsieur Oliveis, baptisant les
 " petits enfants et publiant des annonces de
 " mariages. Cela ne dura que ce jour-là, à
 " cause de la défense qui en fut faite, et par
 " la prévôté qu'on envoya composée de 50 archers
 " pour empêcher qu'il ne s'en fit plus. Le lieu
 " de l'assemblée était au Fauga, au bord de
 " la rivière. On fit reléguer plusieurs hommes,
 " des principaux, et plusieurs jeunes filles. On
 " fit payer à presque tous ceux qui y étaient, tant
 " de la ville de Ste. Foy que de la campagne
 " ou autres villes, une amende. Jean Couchard père
 " donna 3 livres..."

LE BUFFLE DE CEYLAN

Le buffle de Ceylan habite la partie la plus chaude de cette île. On l'y trouve en troupeaux dans le voisinage des lacs et des marais. Il s'y vautre au milieu de la boue, passe les deux tiers de la journée dans l'eau, et peut être considéré comme amphibie. Sa taille est celle d'un grand bœuf, sa force prodigieuse. Dépourvue entièrement de poil, sa peau offre l'aspect du caoutchouc. D'habitude il marche la tête basse, les cornes en arrêt, le front à terre et rentré. Cette posture le rend extrêmement dangereux, car il ne s'expose ainsi qu'à être frappé au cou et à la poitrine où les balles glissent sur lui. Il faut le tirer à l'épaule, ce qui n'est pas facile. Le chasseur qui le manque est souvent un homme perdu; l'animal furieux bondit sur son agresseur avec une impétuosité et une vitesse extraordinaire, s'acharne sur lui, l'atteint bientôt, le renverse, le foule aux pieds, l'écrase et ne cesse d'exercer sa vengeance sur son ennemi que lorsque celui-ci est mort.

Il y a moins de péril à chasser le buffle à l'affût en forêt où l'on peut plus aisément se dérober à sa rage, mais comme on ne le surprend guère qu'en plaine, là où aucun arbre ne présente d'abri, on doit le tuer raide du premier coup, sinon le dénouement de la lutte est presque toujours fatal pour celui qui l'attaque. On court d'autant plus de risques dans ces circonstances que le buffle n'a pour ainsi dire pas d'idée arrêtée. Il hésite parfois à livrer bataille, recule même, donnant tous les signes de la peur, sans que l'on puisse savoir s'il est réellement effrayé ou si son attitude n'est qu'une ruse de guerre, car, au moment où l'on croit qu'il bat en retraite, il se retourne brusquement, prend son élan, se précipite sur le chasseur auquel il ne laisse plus d'autre moyen de salut que la fuite.

« Nous avions, dit un voyageur, décidé de nous mesurer avec les buffles de Ceylan, et nous nous étions mis en route, armés de bons fusils à deux coups. A peine sortis de la forêt nous aperçûmes le troupeau qui venait de quitter son lit fangeux. En approchant des buffles nous les vîmes se ranger sur une même ligne pour nous faire front. Sept d'entre eux prirent aussitôt les devants comme pour nous défier. Ils n'étaient plus qu'à une trentaine de mètres de nous quand les autres lâchèrent prise, quoique nous n'eussions fait encore aucun geste de menace. Un des sept, le plus hardi de tous, n'attendit pas davantage. Il s'élança sur moi, je le tirai à bout portant, coup sur coup; il reçut mes deux balles dans l'épaule, tomba sur les genoux, l'omoplate brisée, mais eut la force de se relever et de se traîner jusqu'au lac. A notre grande stupéfaction un de ses compagnons se jeta avec colère à sa poursuite, le rejoignit, lui planta ses cornes dans le flanc et l'envoya rouler dans la boue tout au bord du lac. Cet acte de justice accompli, il rebroussa chemin vers moi. Nous fûmes, un instant après, face à face. Dans mon ignorance, je me disais que c'en était fait de lui. Je le visai tranquillement au défaut de l'épaule et l'on eut dit, à le voir immobile, ne bougeant pas un muscle, qu'il se prêtait à mes desseins. Une seule chose me prouvait qu'il méditait un plan de son côté: c'était le feu de son œil où flamboyait sa fureur. Je fis feu. Un filet de sang jaillit de sa blessure, mais elle devait être peu profonde, car il y sembla tellement insensible qu'aucun mouvement ne trahit son assurance. Pour la seconde fois je lâchai la détente. L'écho répercuta la détonation. Le buffle demeurait à la même place, pareil à une statue. Seul le flamboiement, plus intense, de son regard révélait en lui la vie. Mon arme ne pouvait plus me servir: ma cartouchière et mon sac à balles étaient vides. Toutefois, je ne songai pas à fuir, je savais que, tout blessé qu'il était, il serait infailliblement mon vainqueur. Tout à coup il me vint une idée. Sans quitter des yeux mon adversaire, je versai une charge de poudre dans un des canons de mon fusil, j'arrachai un morceau de ma chemise, j'y enroulai les pièces de monnaie que j'avais dans ma poche, j'introduisis ce rouleau dans l'arme en bourrant fortement. Mais je n'eus pas le temps: le buffle m'avait évidemment deviné; d'un bond formidable il s'était rué sur moi. Le hasard me sauva: le fusil, appuyé par le bout sur l'épaule du terrible animal, partit de lui-même sur le choc de notre rencontre. Toute la charge lui entra dans le corps. Cependant je ne l'avais pas tué. Une minute après, il se redressa, et j'eusse inévitablement péri si l'un de mes camarades n'était venu à mon secours. Déjà, terrassé, je sentais sur moi le poids énorme de mon ennemi. Un coup de feu partit. Mon camarade avait remporté la victoire en me sauvant la vie. »

